

Décret n° 98 - 3 du 12 Janvier 1998
portant nomination d'un conseiller du Président de la République

Le Président de la République

Vu l'Acte Fondamental ;

Vu le décret portant nomination du ministre, directeur du cabinet du Président de la République ;

Vu le décret n° 82-595 du 18 juin 1982 tel que modifié par le décret n° 92-011 du 20 février 1992 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;

DECRETE :

Article premier.- Le colonel ***GARCIA Guy-Pierre*** est nommé conseiller du Président de la République.

Article 2.- Le colonel ***GARCIA Guy-Pierre*** percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3.- Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions du colonel ***GARCIA Guy-Pierre***, sera enregistré, communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal Officiel ./-

Fait à Brazzaville, le **12 Janvier 1998**

Le Général d'Armée Denis SASSOU-NGUESSO.-